



Syndicat National de l'Éducation  
Physique de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Objet : demande d'entrevue

Paris, le 8 novembre 2017

Madame Marlène SCHIAPPA  
Secrétaire d'Etat auprès du Premier  
ministre, chargée de l'égalité entre les  
femmes et les hommes  
55, rue Saint-Dominique  
75700 PARIS

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le rapport de la députée Descamps-Crosnier sur les inégalités de rémunération et de parcours professionnel entre les femmes et les hommes dans la fonction publique fait le constat de la persistance de nombreux phénomènes de discrimination. Les difficultés à supprimer les inégalités salariales, de pension et de déroulement de carrière perdurent. Ce rapport définit 55 recommandations dont les effets concernent les agents de la fonction publique, leur gestion, leur formation, leur rémunération et leurs droits en général pour tendre vers plus d'égalité. Il faudra évidemment du temps pour faire évoluer les mentalités et déconstruire les stéréotypes mais si certaines mesures préconisées il y a maintenant quatre ans avaient été appliquées, nous aurions beaucoup plus progressé en matière d'égalité dans la fonction publique, dans l'éducation nationale et plus précisément chez les professeur.es d'EPS. La mise en œuvre du PPCR doit être l'occasion de véritablement avancer sur toutes ces questions.

Par ailleurs, le SNEP-FSU avait alerté Madame Vallaud Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale, le 20 septembre 2016, sur la question de la raréfaction des femmes en STAPS et sur la nécessité de prendre à bras-le-corps ce dossier important pour l'avenir de l'EPS et du sport en termes d'égalité femmes-hommes. Or, force est de constater qu'au-delà des difficultés rencontrées par ces unités de formation, cette raréfaction s'est encore accentuée.

La question des contenus d'enseignement en EPS, au regard de la problématique de l'égalité femmes-hommes, doit à notre avis être considérée comme un enjeu central. Les inégalités d'accès aux pratiques sportives et aux équipements sportifs publics (urbains, dans les Outre-Mer, en milieu rural) se font au détriment des jeunes filles et des femmes, en particulier celles issues de milieux défavorisés. Un rapport du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, réalisé en 2012-2013, indique que les femmes ne représentent que 36% des licences sportives. Dans le même sens, un récent rapport du CSA du 4 juillet 2017, publié sur la question de la médiatisation du sport féminin, montre que si la part de diffusion des événements sportifs féminins est passée en 5 ans de 7% à 16/20%, celle-ci reste très inférieure à celle des hommes.

Par ailleurs, le Comité International Olympique a confirmé le choix de la France et de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ils doivent être l'occasion d'un nouvel élan pour le sport en France. Le SNEP-FSU porte le projet de construire, en amont de cet événement, des « Jeux Olympiques scolaires » dans le cadre de l'UNSS. Première fédération sportive féminine, elle compte plus de 40% de licenciées. Le SNEP-FSU considère qu'elle est une structure privilégiée pour lutter contre les inégalités filles-garçons.

Ce sont toutes ces questions qui participent d'une évolution progressiste sur la problématique de l'égalité femmes-hommes que nous aimerions évoquer avec vous. Le SNEP-FSU fort de sa représentativité (82,5% aux dernières élections professionnelles) saura être force de proposition. Depuis longtemps, il est engagé pour mobiliser au quotidien la profession sur ces questions sociétales majeures.

Espérant une rencontre avec vous sur ce sujet, nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le groupe égalité femmes-hommes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoît Hubert', written over a horizontal line.

Benoît HUBERT  
Secrétaire Général